



**Duhamel Kahn
& Associés
Midi-Pyrénées**

Expertise comptable
Commissariat aux comptes
Audit et Conseil

Eric Gillis
Stéphane Saint-Martin
Associés

Association MJC de Cahors

201 rue Georges Clémenceau

46000 Cahors

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale du 12 décembre 2014, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **MJC de Cahors** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris

dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V - RESPONSABILITES DES LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

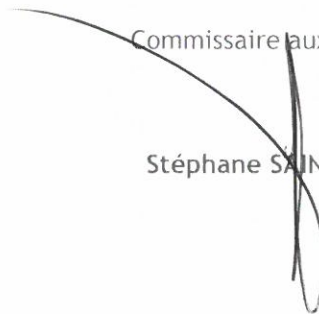
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 23 mai 2018.

SARL DUHAMEL KAHN MIDI PYRENEES

Commissaire aux Comptes

Stéphane SAINT-MARTIN



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

COMPTES ANNUELS

- *bilan*
- *compte de résultat*
- *annexe légale*

BILAN ACTIF

	31/12/2017			31/12/2016
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
Matériel animation	10 403,44	7 482,26	2 921,18	1 985,30
Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
Matériel bureau informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
Mobilier logement de fonction	600,00	600,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	11 003,44	8 082,26	2 921,18	1 985,30
Dépôts	495,24		495,24	495,24
Immobilisations financières	495,24		495,24	495,24
ACTIF IMMOBILISE	11 498,68	8 082,26	3 416,42	2 480,54
Stocks	103,90		103,90	39,15
Personnel - avances et acomptes	600,00		600,00	
Subvention à recevoir	4 124,07		4 124,07	3 608,12
Débiteurs divers - Chèques restaurant à utiliser	3 660,00		3 660,00	450,00
Clients	13 421,63	815,52	12 606,11	11 421,49
Organismes sociaux - Produits à recevoir	1 530,68		1 530,68	
Divers - Produits à recevoir	9 841,74		9 841,74	5 877,38
Créances	33 178,12	815,52	32 362,60	21 356,99
Disponibilités	169 783,70		169 783,70	179 637,15
Charges const. avance	2 070,66		2 070,66	244,75
ACTIF CIRCULANT	205 136,38	815,52	204 320,86	201 278,04
TOTAL ACTIF EUROS	216 635,06	8 897,78	207 737,28	203 758,58

BILAN AU 31/12/2017

PASSIF	31/12/2017	31/12/2016
Fonds associatif	27 440,82	27 440,82
Réserves	28 356,57	28 356,57
Réserves de Trésorerie	36 693,09	36 693,09
Report à nouveau	-87 329,57	-87 964,30
Résultat de l'exercice	5 920,51	634,73
Subvention d'investissement	8 147,50	6 632,50
FONDS PROPRES	7 387,90	11 793,41
Provisions pour charges de retraite	80 407,79	74 213,71
Fournisseurs fact non parvenues	12 216,44	13 400,69
Personnel.Rémunérations Dues	0,00	15,66
Comité œuvres sociales	2 463,73	2 128,35
Prov pour congés payés	10 888,90	10 313,59
Urssaf	17 359,40	15 722,00
Autres organismes sociaux	10 954,49	10 093,90
Etat - Formation professionnelle	3 382,03	3 963,54
Dettes diverses	0,00	0,00
Dettes	57 264,99	55 637,73
Produits constatés d'avance	0,00	483,33
Recettes constatées d'avance	62 676,60	61 630,40
TOTAL PASSIF EUROS	207 737,28	203 758,58

COMPTE DE RESULTAT 2017
CHARGES (Cptes 60711000 à 62860000)

CHARGES		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
LIBELLES DES COMPTES		31/12/17	31/12/16	€uros	%
60711000	APPROVISIONNEMENT BAR ACTIVITES	1 272,74	771,98	500,76	64,87
60712000	APPROVISIONNEMENT BAR SPECTACLES	2 649,23	1 378,38	1 270,85	92,20
60	ACHAT MARCHANDISES	3 921,97	2 150,36	1 771,61	82,39
60371000	VARIATION DE STOCKS (BAR)	0,00	0,00	0,00	0,00
603	VARIATION DE STOCKS MARCHANDISES	0,00	0,00	0,00	0,00
60110000	ACHAT TERRE	477,60	445,00	32,60	7,33
60221000	CARBURANT	845,33	860,77	-15,44	-1,79
60411000	PRESTATION DE SERVICE ACTIVITE	41 829,14	40 450,98	1 378,16	3,41
60411100	PRESTATION DE SERVICE				
60412000	ACHATS DE SPECTACLES				
60600000	ED. SAISON	10 456,28	11 346,20	-889,92	-7,84
60500000	ACHATS MAT. EQUIP. TRAVAUX	557,00	0,00	557,00	100,00
60610000	DEPENSES DIVERSES ACTIVITES	260,50	354,70	-94,20	-26,56
60630000	FOURNIT.ENTRETIEN.ET PETIT EQUIPT.	1 093,21	2 532,21	-1 439,00	-56,83
60640000	AUTRES FOURNITURES	1 981,00	0,00	1 981,00	100,00
60641000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 238,10	1 387,82	-149,72	-10,79
60642000	FOURNIT. SPECIFIQUES SPECTACLES				
60680000	FOURNITURES ACTIVITES	6 558,07	4 836,75	1 721,32	35,59
60683000	DENREES ALIMENTAIRES	551,10	76,45	474,65	620,86
	ACHATS APPROVISIONNEMENT	65 847,33	62 290,88	3 556,45	5,71
60311000	VARIATION DE STOCKS TERRE	-64,75	-16,35	-48,40	296,02
	VARIATION DE STOCKS (APPROVISION)	-64,75	-16,35	-48,40	296,02
61100000	REPAS LIVRES ALSH	8 543,92	8 456,97	86,95	1,03
61320000	LOCATIONS IMMOBILIERES	6 390,00	6 254,00	136,00	2,17
61351000	LOCATION MAT.MOBILIER ACTIVITES				
61352000	LOCATION MAT.MOBILIER SPECTACLES				
61353000	LOCATION VEHICULES	794,56	885,58	-91,02	-10,28
61530000	ENTRETIEN REPARATION VEHICULES	1 033,70	140,18	893,52	637,41
61550000	ENTRETIEN REPARATION MATERIEL	308,22	0,00	308,22	100,00
61551000	ENTRETIEN REPARAT MATERIEL ACTIV		204,64	-204,64	-100,00
61560000	MAINTENANCE	3 939,15	3 497,30	441,85	12,63
61610000	ASSURANCE ACTIVITES	1 385,74	1 390,52	-4,78	-0,34
61620000	ASSURANCE SPECTACLES				
61810000	DOCUMENTATION GENERALE ET TECH	768,95	815,85	-46,90	-5,75
62100000	PERSONNEL EXT ASSOCIATION	544,84	0,00	544,84	100,00
62200000	REMUNERATION INTERM HONORAIRES	3 150,00	3 100,00	50,00	1,61
62221000	REMUNERATION HONOR/INTERNE	200,40	271,20	-70,80	-26,11
62310000	AFFICHAGE ANNONCE INSERTION	50,00	50,00	0,00	0,00
62320000	RELATIONS PUBLIQUES	147,99	130,00	17,99	13,84
62361000	CATALOGUES IMPRIMES ACTIVITES	2 445,60	2 613,60	-168,00	-6,43
62362000	CATALOGUES IMPRIMES SPECTACLES	1 746,00	696,00	1 050,00	150,86
62380000	POURBOIRES ET DONS COURANT	400,00	0,00	400,00	100,00
62411000	TRANSPORT DES ACTIVITES				
62440000	DEPLACEM. DU PERSONNEL	160,65	0,00	160,65	100,00
62470000	TRANSPORT COLLECT PERSONNEL	180,92	0,00	180,92	100,00
62510000	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	588,71	949,50	-360,79	-38,00
62560000	MISSIONS	0,00	280,32	-280,32	-100,00
62570000	RECEPTIONS	2 486,47	1 211,20	1 275,27	105,29
62610000	LIAISONS INFORMATIQUES	106,80	389,37	-282,57	-72,57
62630000	AFFRANCHISSEMENTS	1 345,83	1 117,94	227,89	20,38
62650000	TELEPHONE	1 657,99	2 052,08	-394,09	-19,20
62700000	SERVICES BANCAIRES	138,60	164,80	-26,20	-15,90
62780000	COMMISSION SUR CHEQ HORIZON				
62781000	COMMISSION SUR CHEQ VACANCES	55,70	58,70	-3,00	-5,11
62783000	COMMISSION COUPONS SPORT	0,00	6,30	-6,30	-100,00
62820000	COTISATIONS AFFILIATIONS	2 215,90	2 351,72	-135,82	-5,78
62830000	FRAIS CONSEIL	463,68	780,89	-317,21	-40,62
62840000	FRAIS ASSEMBLEE GENERALE	125,15	237,84	-112,69	-47,38
62860000	FORMATION PERSONNEL	800,26	3 627,13	-2 826,87	-77,94
62861000	FORMATION PERS EXT ASSOCIATION	100,00	0,00	100,00	100,00
61/62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	42 275,73	41 733,63	542,10	1,30

NS Non significatif

COMPTE DE RESULTAT 2017
CHARGES (Cptes 631100 à 68940000)

CHARGES		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
LIBELLES DES COMPTES		31/12/17	31/12/16	€uros	%
63110000	TAXES SUR SALAIRES				
63330000	PARTICIP UNIFORMATION	4 495,51	3 963,55	531,96	13,42
63513000	TAXES HABITATION	596,00	750,00	-154,00	-20,53
63	IMPOTS, TAXES, VERSEM. ASSIM	5 091,51	4 713,55	377,96	8,02
64100000	REMUNERATION DU PERSONNEL				
64111110	REMUN PERSON CAS GENERAL	203 795,42	187 175,38	16 620,04	8,88
64111200	REMUN PERSON BASE FORFAITAIRE				
64111300	REMUN PERSON GUSO				
64120000	CONGES PAYES	25 476,56	23 234,39	2 242,17	9,65
64130000	INDEMN. DEPART RETRAITE	1 783,00	0,00	1 783,00	100,00
64140000	INDEMN DE CONTRAT	392,55	93,60	298,95	319,39
64150000	INDEMN. LICENCIEMENT				
64170000	INDEMN. RUPTURE CONVENTIONNELLE	255,21	0,00	255,21	100,00
641	REMUNERATION DU PERSONNEL	231 702,74	210 503,37	21 199,37	10,07
64511000	COTISATIONS S.S CAS GENERAL	28 994,89	25 293,46	3 701,43	14,63
64513000	COTISATION S.S GUSO				
64520000	COTISATION MUTUELLE	1 413,70	1 407,18	6,52	0,46
64530000	COTISATION CAISSE RETRAITE PREVOY	16 224,43	14 768,13	1 456,30	9,86
64560000	CHARGES SOCIALES CP	285,36	289,74	-4,38	-1,51
64730000	CHEQUES REST PERSONNEL	2 445,00	2 482,50	-37,50	-1,51
64750000	OEUVRES SOCIALES PERSONNEL	1 153,00	1 050,00	103,00	9,81
64750000	COTIS MEDEC TRAV CAS GENERAL	1 602,00	1 689,60	-87,60	-5,18
64751000	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	65,08	108,72	-43,64	-40,14
64890000	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL				
64	CHARGES SOCIALES ET PREVOY	52 183,46	47 089,33	5 094,13	10,82
64	CHARGES DE PERSONNEL	283 886,20	257 592,70	26 293,50	10,21
68110000	DOTATIONS AUX AMORT	969,46	943,74	25,72	2,73
68120000	DOTATIONS AUX PROVISIONS	815,50	280,78	534,72	190,44
68	DOTAT. AMORT ET PROVISIONS	1 784,96	1 224,52	560,44	45,77
68150000	PROVISIONS POUR CHARGES	9 383,23	8 714,38	668,85	7,68
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	9 383,23	8 714,38	668,85	7,68
65010100	CHARGES SUR ACTIVITES	1 267,30	114,80	1 152,50	1 003,92
65161000	DROITS D'AUTEURS ACTIVITES	802,58	719,67	82,91	11,52
65162000	DROITS D'AUTEURS SPECTACLES	471,40	365,35	106,05	29,03
65200000	FORMATION DES BENEVOLES	71,90	0,00	71,90	100,00
65400000	PERTES SUR CREAM. IRRECOUV.	280,78	1 556,32	-1 275,54	-81,96
65500000	QP / OPERATION FAITES EN COMM				
65600000	BOURSES ACCORDEES				
65700000	SUB VERSEES PAR ASSO				
65800000	CHARGES DIVERSE GESTION COURANTE	0,97	1,42	-0,45	-31,69
65	AUTRES CHARGES	2 894,93	2 757,56	137,82	5,00
66100000	CHARGES D'INTERET				
66800000	FRAIS FINANCIERS				
66	FRAIS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	0,00
67100000	CHARG EXCEPT./OPERAT. GESTION	0,72	70,32	-69,60	-98,98
67120000	PENALITES AMENDES FISCALES				
67180000	AUTRES CHARGES EXCEPT./OP DE GEST	46,50	0,00	46,50	100,00
67200000	CHARGES SUR EXERCICES ANTER.	290,94	51,44	239,50	465,59
67510000	VNC ELEMENTS ACTIFS CEDES				
67800000	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES				
68740000	DOT. PROV. DEPRECIATION DOUTEUSES				
68750000	DOT. PROV. RISQUES CHARGES EXCEPTI.				
68940000	ENGAG. A REAL/SUBV PERCUES				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	338,16	121,76	216,40	177,73
6 -	TOTAL DES CHARGES	415 359,27	381 282,99	34 076,73	8,94
	EXCEDENT		634,73		
	TOTAL GENERAL	415 359,27	381 917,72	33 441,55	8,76
	MISE A DISPOSITION DIRECTEUR	68 048,00	68 048,00	0,00	0,00
	MISE A DISPOSITION DES LOCAUX	74 685,60	74 292,00	393,60	0,53
	INTERVENTIONS SERVICES VILLE CAHORS	0,00	0,00	0,00	0,00
	PERSONNEL BENEVOLE	38 544,00	34 570,00	3 974,00	11,50
8 -	TOTAL CHARGES SUPPLETIVES	181 277,60	176 910,00	4 367,60	2,47

COMPTE DE RESULTAT 2017
PRODUITS (Cptes 7071000 à 78750000)

PRODUITS		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
LIBELLES DES COMPTES		31/12/17	31/12/16	€uros	%
70710000	VENTES FOURNITURES	1 357,00	0,00	1 357,00	100,00
70711000	VENTES BAR ACTIVITES	0,00	59,40	-59,40	-100,00
70712000	VENTES BAR SPECTACLES	3 050,10	2 539,04	511,06	20,13
	VENTES DE MARCHANDISES	4 407,10	2 598,44	1 808,66	69,61
70610000	PRODUITS DES ACTIVITES/ANIM	6 702,50	5 042,20	1 660,30	32,93
70611000	RECETTES ACTIVITES ATELIERS	129 489,65	117 469,40	12 020,25	10,23
70620000	PRESTATIONS SERVICE CAF	7 850,00	7 047,38	802,62	11,39
70680000	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	6 500,00	5 198,50	1 301,50	25,04
70800000	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	4 078,33	3 181,67	896,660	28,18
	PRODUCTION VENDUE	154 620,48	137 939,15	16 681,33	12,09
	VENTES DE PRODUITS	159 027,58	140 537,59	18 489,99	13,16
74110000	DCSPP	2 000,00	0,00	2 000,00	100,00
74120000	CONSEIL REGIONAL OCCITANIE	2 000,00	750,00	1 250,00	166,67
74130000	CONSEIL DEPARTEMENTAL LOT	400,00	100,00	300,00	300,00
74140000	VILLE DE CAHORS	146 357,00	143 857,00	2 500,00	1,74
74143000	CIAS Grand Cahors	44 700,00	42 830,00	1 870,00	4,37
74151000	CAF	2 609,07	1 478,12	1 130,95	76,51
74152000	MSA				
74170000	ORGANISMES PRIVES				
74180000	AUTRES SUBVENTIONS ACSE				
	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	198 066,07	189 015,12	7 050,95	3,73
75600000	ADHESIONS	13 033,00	13 496,00	-463,00	-3,43
75800000	PRODUITS GESTION COURANTE	1,26	1,80	-0,54	-30,00
75850000	DONS	7 539,08	2 771,87	4 767,21	171,99
78100000	REPRISES SUR AMORT ET PROVISIONS				
78150000	REPRISES SUR PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	3 189,15	4 044,32	-855,17	-21,14
78174000	REPRISES CREANCES DOUTEUSES	280,78	482,22	-201,44	-41,77
79100000	TRANSFERT DE CHARGES	19 195,60	21 211,02	-2 015,42	-9,50
79101000	REMBOURSEMENT UNIFORMATION	711,74	3 423,60	-2 711,86	-79,21
79110000	TRANSFERT CHARGES LOYER	6 120,00	6 120,00	0,00	0,00
	AUTRES PRODUITS	50 070,61	51 550,83	-1 480,22	-2,87
76000000	PRODUITS FINANCIERS	80,31	197,77	-117,46	-59,39
79600000	TRANSFERT CHARGES INTERETS				
	PRODUITS FINANCIERS	80,31	197,77	-117,46	-59,39
77182000	AUTRES REMBOURSEMENT	1 576,12	274,82	1 301,30	473,51
77189000	AUTRES PROD. EXCEPT. GESTION	575,67	298,45	277,22	92,89
77200000	PRODUITS SUR EXERC ANTERIEUR	42,40	43,14	-0,74	-1,72
78750000	REPRISES SUR PROVISIONS				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 194,19	616,41	1 577,78	255,96
7-	TOTAL DES PRODUITS	409 438,76	381 917,72	27 521,04	7,21
	DEFICIT	5 920,51			
	TOTAL GENERAL	415 359,27	381 917,72	33 441,55	8,76
	MISE A DISPOSITION DIRECTEUR	68 048,00	68 048,00	0,00	0,00
	MISE A DISPOSITION DES LOCAUX	74 685,60	74 292,00	393,60	0,53
	INTERVENTIONS VILLE CAHORS	0,00	0,00	0,00	0,00
	BENEVOLAT	38 544,00	34 570,00	3 974,00	11,50
	TOTAL RECETTES SUPPLETIVES	181 277,60	176 910,00	4 367,60	2,47

NS Non significatif

Etats financiers au 31/12/2017

Annexe

Créances et Dettes

Créances	31/12/2017	1an au plus	plus d'un an
Adhérents	13 421,63	13 421,63	
Personnel-avances et acomptes	600,00	600,00	
Chèques Restaurant à utiliser	3 660,00	3 660,00	
Produits à recevoir	9 841,74	9 841,74	
Organismes sociaux-Produits à recevoir	1 530,68	1 530,68	
Subvention à recevoir	4 124,07	4 124,07	
Total des Créances	33 178,12	33 178,12	

Dettes	31/12/2017	1an au plus	1 à 5 ans
Fournisseurs et comptes	12 216,44	12 216,44	
Dettes fiscales et sociales	45 048,55	45 048,55	
Produits constatés d'avance	62 676,60	62 676,60	
Total des Créances	119 941,59	119 941,59	

ANNEXE LIBRE

PARTICIPATION HORS COMPTABILITE MJC

	VILLE	ETAT
Taux moyen poste directeur	68 048,00	
Mise à disposition des locaux	74 686,00	
Personnel de service		
Chauffage électricité		
Eaux		
Produits d'entretien		
TOTAL	142 734,00	

VALORISATION DU BENEVOLAT

Les heures effectuées par les bénévoles de la MJC pour l'année 2017 s'élèvent à 3 949 heures, équivalent 2,17 ETP.

La valorisation comptable est calculée sur la base du SMIC horaire brut en vigueur, soit 9,76 € au 1^{er} janvier 2017.